

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le 11 jun à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni en séance sans public, salle Madeleine Sologne, sous la présidence du Maire, M. Nicolas SANSU.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	32	3	0

Secrétaire de séance : Jill GAUCHER

ORDRE DU JOUR

- Installation de Madame Caroline CHARMONT suite à la démission de Madame Annie VIGIER,
- Installation de Monsieur Pascal LATESSA suite à la démission de Monsieur Christophe DORÉ.

N°	Libellé	Rapporteur
95	Commissions municipales permanentes - désignation des membres	Le Maire
96	Centre Communal d'Action Sociale – Fixation du nombre d'administrateurs et élection des représentants du Conseil municipal	Le Maire
97	Commission d'appel d'offres – Commission Consultative – Désignation des membres	Le Maire
98	Commission de délégation de service public – Désignation des représentants	Le Maire
99	Commission consultative des services publics locaux – Désignation des représentants	Le Maire

N°	Libellé	Rapporteur
100	Concessions et affermages – Commission de contrôles - Représentation de la Commune	Le Maire
101	Société d'Économie Mixte du pays de Vierzon (SEM.VIE) - Représentation de la Commune	Le Maire
102	Régie Inter-Quartier C2S Services – Représentation de la Commune	Le Maire
103	Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) – section d'activités de jour – représentation de la commune	Le Maire
104	Régie municipale de l'eau et de l'assainissement à autonomie financière – désignation des représentants du conseil municipal	Le Maire
105	Commission Consultative des Marchés communaux (droits de place) – Représentation de la Commune	Le Maire
106	Commission d'attribution des aides au ravalement de façades - Désignation des membres	Le Maire
107	Revitalisation commerciale – Désignation des membres de la Commission de revitalisation commerciale	Le Maire
108	Société publique locale (SPL) « Ingénierie Aménagement Territorial » - Désignation des membres pour y siéger	Le Maire
109	Politique de la ville – Conseil départemental de l'accès au droit du cher (CDAD) – désignation d'un représentant	Le Maire
110	ALTEA – Représentation de la Commune	Le Maire
111	Institut médico-éducatif (IME) – Représentation de la commune	Le Maire
112	Institut de soins et d'éducation pour enfants polyhandicapés (ISEP) – maison d'accueil spécialisée pour adultes handicapés – Représentation de la commune	Le Maire
113	Foyer d'accueil médicalisé et maison d'accueil spécialisée (FAM MAS) – Représentation de la commune	Le Maire
114	Résidence Édouard Vaillant SESSAD Vierzon – Représentation de la commune	Le Maire
115	Désignation des membres du groupement d'intérêt public (gip) – Centre de santé	Le Maire
116	Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Vierzon - Représentation de la Commune	Le Maire
117	Orchestre d'Harmonie de la ville de Vierzon – Représentation de la commune	Le Maire
118	Chorale municipale vierzonnaise Marcel Balichon – Représentation de la commune	Le Maire
119	GIP RECIA – Désignation de représentants de la ville de Vierzon	Le Maire
120	Caisse des Écoles – Représentation de la Commune	Le Maire
121	Collèges et Lycées – Représentation de la Commune	Le Maire
122	Écoles Maternelles et Élémentaires – Représentation de la Commune au sein des Conseils d'école	Le Maire

N°	Libellé	Rapporteur
123	École Élémentaire privée Notre Dame-Saint Joseph – Représentation de la Commune	Le Maire
124	Commission départementale de réforme – Représentation de la commune	Le Maire
125	Syndicat Départemental d'Énergie du Cher SDE18 – Représentation de la Commune	Le Maire
126	Comité d'éthique parallèlement au déploiement du système de vidéoprotection en centre ville – Désignation des membres	Le Maire
127	Comité départemental de prévention routière – Désignation d'un représentant du conseil municipal	Le Maire
128	Conseil pour les droits et devoirs des familles – Représentation de la commune	Le Maire
129	Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense – Représentation de la commune	Le Maire
130	Délégation de pouvoir à un agent pour représenter la ville lors d'audiences judiciaires	Le Maire
131	Service Culture-Sports-Associations-Jeunesse – camps enfance séjours d'été 2020 – tarifs	Maryvonne ROUX
132	Vacances apprenantes – Été 2020 – Mise en place sur Vierzon	Toufik DRIF

20/95 COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES - DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé:

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de créer sept (7) Commissions municipales permanentes comme suit :
 - · Commission Finances, Politiques contractuelles et Personnel,
 - Commission Aménagement Urbain Foncier Travaux Programme de Rénovation Urbaine
 Action Coeur de Ville,
 - Commission Services Publics et Services au public Sécurité,
 - Commission Santé Environnement Protection des populations,
 - Commission Culture Sports Patrimoine Jumelages,
 - Commission Vie associative Vie Citoyenne Démocratie Communication,
 - Commission Affaires scolaires Petite Enfance Enfance Jeunesse.

- de fixer le nombre de membres de chaque commission à dix (10),
- de désigner les représentants au sein de chaque commission :

Commission Finances, Politiques contractuelles et Personnel:

Nicolas SANSU, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, François DUMON, Boris RENÉ, Frédéric DUPIN, Monique RENARD, Caroline CHARMONT et Pascal LATESSA.

Commission Aménagement Urbain – Foncier – Travaux – Programme de Rénovation Urbaine – Action Coeur de Ville :

Franck MICHOUX, Sabine MORÈVE, Jill GAUCHER, Hayate DADSI, Corinne SOCHARD, Monique RENARD, François DUMON, Thibault LHONNEUR, Yann GODARD et Cécile CHANGEUX.

Commission Services Publics et Services au public - Sécurité :

Jill GAUCHER, Philippe FOURNIÉ, Zakaria MOUAMIR, Ophélie TAIRET, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Fabien BERNAGOUT, Wendelin KIM, Jean-Claude LÉCHELON, Samir AZZOUZ et Laurent DESNOUES.

Commission Santé – Environnement – Protection des populations :

Maryvonne ROUX, Sabine MORÈVE, Jean-Claude LÉCHELON, Djamila KAOUES, Céline MILLÉRIOUX, Haydar AAD, Hayate DADSI, Ophélie TAIRET, Aude BIAVA-MARTINETTO et Pascal LATESSA.

Commission Culture – Sports – Patrimoine – Jumelages :

Wendelin KIM, Mélanie CHAUVET, Boris RENÉ, Fabien BERNAGOUT, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Haydar AAD, Corinne OLLIVIER, Cécile CHANGEUX et Laurent DESNOUES.

Commission Vie associative - Vie Citoyenne - Démocratie - Communication :

Solange MION, Kévin JACQUET, Nicolas SANSU, Mary-Claude GRISON, Frédéric DUPIN, Céline MILLÉRIOUX, Toufik DRIF, Mélanie CHAUVET, Samir AZZOUZ et Caroline CHARMONT.

Commission Affaires scolaires – Petite Enfance – Enfance – Jeunesse:

Toufik DRIF, Maryvonne ROUX, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Philippe FOURNIÉ, Zakaria MOUAMIR, Djamila KAOUES, Corinne SOCHARD, Aude BIAVA-MARTINETTO et Yann GODARD.

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u> : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/96 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE — FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ET ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder à l'affichage en Mairie pour inviter les associations à déposer des candidatures dans le délai minimum de 15 jours,
- de fixer à huit le nombre des membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal,
- de fixer à huit le nombre des membres élus par le Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ,
- d'élire au scrutin secret selon la représentation proportionnelle au plus fort reste les membres appelés à siéger au Conseil d'administration,

Se présentent :

1 seule liste

- Philippe FOURNIÉ,
- Maryvonne ROUX,
- Sophie PIÉTU-AGEORGES,
- Monique RENARD,
- Jean-Claude LÉCHELON,
- Zakaria MOUAMIR,
- Aude BIAVA-MARTINETTO,
- Yann GODARD.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66	
du Code Électoral	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de suffrages obtenus par la liste :	

Sont donc élus au Conseil d'Administration du CCAS Mesdames Maryvonne ROUX, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Aude BIAVA-MARTINETTO, Messieurs Philippe FOURNIÉ, Jean-Claude LÉCHELON, Zakaria MOUAMIR et Yann GODARD.

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u> : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/97 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES — COMMISSION CONSULTATIVE — DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de constituer, pour la durée du mandat, une commission d'appel d'offres à caractère permanent composée, outre le Président de droit, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants,
- que les membres de la commission d'appel d'offres soient également appelés à siéger dans les jurys de concours, conformément aux articles 24 et 25 du code des marchés publics,
- que les membres de la commission d'appel d'offres soient également appelés à siéger au sein de la Commission Consultative,
- d'élire au scrutin secret selon la représentation proportionnelle au plus fort reste les membres appelés à siéger,

Se présente 1 liste :

Titulaires: - Franck MICHOUX

- Corinne OLLIVIER

- Jill GAUCHER

- Hayate DADSI

- Yann GODARD

Suppléants : - Solange MION

- Céline MILLÉRIOUX

- Ophélie TAIRET

- Diamila KAOUES

- Laurent DESNOUES

Sont donc élus à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission Consultative :

Membres titulaires : Mesdames Corinne OLLIVIER, Jill GAUCHER, Hayate DADSI, Messieurs Franck MICHOUX et Yann GODARD

Membres suppléants : Mesdames Solange MION, Céline MILLÉRIOUX, Ophélie TAIRET, Djamila KAOUES et Monsieur Laurent DESNOUES

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/98 COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC — DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret, à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants appelés à siéger à la commission de délégation de service public,

Se présente 1 liste :

Titulaires: - Franck MICHOUX

- Corinne OLLIVIER

- Jill GAUCHER

- Hayate DADSI

- Pascal LATESSA

Suppléants : - Solange MION

- Céline MILLÉRIOUX

- Ophélie TAIRET

- Djamila KAOUES

- Caroline CHARMONT

Sont donc élus à la Commission de délégation de service public :

Membres titulaires : Mesdames Corinne OLLIVIER, Jill GAUCHER, Hayate DADSI et Messieurs Franck MICHOUX, Pascal LATESSA,

Membres suppléants : Mesdames Solange MION, Céline MILLÉRIOUX, Ophélie TAIRET, Djamila KAOUES et Caroline CHARMONT.

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/99 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX — DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- d'élire à la représentation proportionnelle : Jill GAUCHER, Sabine MORÈVE, Sophie PIÉTU-AGORGES, Jean-Claude LÉCHELON et Pascal LATESSA

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).</u>

20/100 CONCESSIONS ET AFFERMAGES — COMMISSION DE CONTRÔLES - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- d'élire pour siéger au sein de la commission de contrôle chargée d'examiner les comptes détaillés des concessions et affermages, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,

Membres titulaires : - Nicolas SANSU

- Jill GAUCHER- Solange MION- Frédéric DUPIN- Cécile CHANGEUX

Membres suppléants : - Toufik DRIF

Sabine MORÈVECéline MILLÉRIOUXJean-Claude LÉCHELON

- Pascal LATESSA

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/101 SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DU PAYS DE VIERZON (SEM.VIE) - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner deux membres du Conseil municipal pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de la société d'économie mixte du pays de Vierzon (SEM.VIE),
 - Franck MICHOUX
 - Philippe FOURNIÉ
- de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Ville au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEM.VIE,

Titulaire : Franck MICHOUX Suppléant : Philippe FOURNIÉ

Sont élus pour siéger au Conseil d'administration de la société d'économie mixte du pays de Vierzon, Messieurs Franck MICHOUX et Philippe FOURNIÉ

Sont élus pour siéger aux Assemblées générales de la société d'économie mixte du pays de Vierzon, Monsieur Franck MICHOUX en délégué titulaire et Monsieur Philippe FOURNIÉ en délégué suppléant.

- d'autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celle de Président du conseil d'administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leurs seraient confiés par le Président du conseil d'administration,

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/102 RÉGIE INTER-QUARTIER C2S SERVICES - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé:

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de désigner deux membres pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de la Régie Inter-Quartiers C2S Services.

Proposition de la liste de la Majorité :

- Sabine MORÈVE
- Toufik DRIF

Sont élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Régie Inter-Quartiers C2S Services, Madame Sabine MORÈVE et Monsieur Toufik DRIF.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/103 ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) — SECTION D'ACTIVITÉS DE JOUR — REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder au vote pour désigner 2 représentants du Conseil municipal, appelés à siéger au comité de gestion :
- Corinne SOCHARD
- Frédéric DUPIN

Sont élus pour siéger au comité de gestion l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) section d'activités de jour : Madame Corinne SOCHARD et Monsieur Frédéric DUPIN.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/104 RÉGIE MUNICIPALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À AUTONOMIE FINANCIÈRE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- À l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder à l'élection des 5 membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'exploitation :
- Jill GAUCHER
- Toufik DRIF
- Thibault LHONNEUR
- Djamila KAOUES
- Caroline CHARMONT
- de désigner 2 membres représentants des organisations syndicales,

Sont élus pour siéger au conseil d'exploitation de la Régie municipale de l'eau et de l'assainissement : Mesdames Jill GAUCHER, Djamila KAOUES, Caroline CHARMONT et Messieurs Toufik DRIF et Thibault LHONNEUR.

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u>: Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/105 COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHÉS COMMUNAUX (DROITS DE PLACE) - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- À l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner les 4 représentants du conseil municipal pour siéger au sein de cette commission :
- Jill GAUCHER
- Fabien BERNAGOUT
- Zakaria MOUAMIR
- Laurent DESNOUES

Sont élus pour siéger au sein de la commission consultative des marchés communaux : Madame Jill GAUCHER et Messieurs Fabien BERNAGOUT, Zakaria MOUAMIR et Laurent DESNOUES.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u>: *Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

20/106 COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES AU RAVALEMENT DE FAÇADES - DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- À l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,

- de fixer à 4 le nombre des membres de la Commission d'attribution des aides au ravalement qui comprendra trois représentants du Conseil municipal et un technicien des services municipaux,
- de procéder au vote pour désigner 3 membres du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission d'attribution des aides au ravalement et un technicien des services municipaux :
- Franck MICHOUX
- Sabine MORÈVE
- Laurent DESNOUES
- 1 Technicien, agent du service administratif

Sont élus pour siéger au sein de la commission d'attribution des aides au ravalement des façades : Madame Sabine MORÈVE et Messieurs Franck MICHOUX et Laurent DESNOUES.

- d'autoriser le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer tous les actes afférents à l'attribution de l'aide municipale.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/107 REVITALISATION COMMERCIALE — DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE REVITALISATION COMMERCIALE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- À l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner 5 membres pour siéger à la Commission de revitalisation commerciale :
- Fabien BERNAGOUT
- Franck MICHOUX
- Boris RENÉ
- Frédéric DUPIN
- Cécile CHANGEUX

Sont élus pour siéger au sein de la commission de la revitalisation commerciale : Madame Cécile CHANGEUX, Messieurs Fabien BERNAGOUT, Franck MICHOUX, Boris RENÉ et Frédéric DUPIN.

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u>: *Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

20/108 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) « INGÉNIERIE AMÉNAGEMENT TERRITORIAL » - DÉSIGNATION DES MEMBRES POUR Y SIÉGER

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- À l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner 4 membres pour siéger au sein de la Société publique locale (SPL) « Ingénierie aménagement territorial » :
- Nicolas SANSU
- Franck MICHOUX
- Boris RENÉ
- Jill GAUCHER

Sont élus pour siéger au sein de la société publique locale (SPL) : Madame Jill GAUCHER, Messieurs Nicolas SANSU, Franck MICHOUX et Boris RENÉ.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/109 POLITIQUE DE LA VILLE – CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DU CHER (CDAD) – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- À l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner un représentant du Conseil municipal au sein du CDAD,
 Diamila KAOUES

Est élue pour siéger au sein du CDAD : Madame Djamila KAOUES.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u>: *Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

20/110 ALTEA – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- À l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner un représentant du Conseil municipal au sein du Comité de gestion de ALTEA
 - Boris RENÉ
- Est élu pour siéger au sein du Comité Monsieur Boris RENÉ.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u>: *Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

20/111 INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME) – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- À l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner 2 représentants du Conseil municipal au sein du Comité de gestion de l'IME
 - Corinne SOCHARD
 - Frédéric DUPIN

Sont élus pour siéger au sein du du Comité de gestion : Mme Corinne SOCHARD et M. Frédéric DUPIN.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u>: *Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

20/112 INSTITUT DE SOINS ET D'ÉDUCATION POUR ENFANTS POLYHANDICAPÉS (ISEP) – MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE POUR ADULTES HANDICAPÉS – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- À l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner 2 représentants du Conseil municipal au sein du Comité de gestion de l'Institut de Soins et d'Éducation pour Enfants Polyhandicapés,
- Djamila KAOUES
- Corinne SOCHARD

Sont élues pour siéger au sein du du Comité de gestion : Mesdames Djamila KAOUES et Corinne SOCHARD.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u>: *Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

20/113 FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ ET MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (FAM MAS) – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- À l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner 2 représentants du Conseil municipal, appelés à siéger au comité de gestion de du foyer d'accueil médicalisé et de la maison d'accueil spécialisée (FAM-MAS) :

1er délégué : Mme Corinne OLLIVIER obtient 35 voix

2ème délégué : Mme Sophie PIÉTU-AGEORGES avec 35 voix

Sont élues pour siéger au comité de gestion de FAM-MAS Mesdames Corinne OLLIVIER et Sophie PIÉTU-AGEORGES.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u>: *Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

20/114 RÉSIDENCE ÉDOUARD VAILLANT SESSAD VIERZON — REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- À l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner 2 représentants du Conseil Municipal, appelés à siéger au comité de gestion de la résidence Édouard Vaillant SESSAD Vierzon

1er délégué : Mme Corinne SOCHARD obtient 35 voix

2ème délégué : Mme Maryvonne ROUX avec 35 voix

Sont élus pour siéger au comité de gestion de la résidence Édouard Vaillant – SESSAD Vierzon, Mesdames Corinne SOCHARD et Maryvonne ROUX.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u>: *Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

20/115 DÉSIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) — CENTRE DE SANTÉ

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner 6 membres pour siéger au Conseil d'administration du GIP Centre de santé,
 - Maryvonne ROUX
 - Nicolas SANSU
 - Jill GAUCHER
 - Philippe FOURNIÉ
 - Jean-Claude LÉCHELON
 - Thibault LHONNEUR

Sont élus pour siéger au Conseil d'administration du GIP Centre de santé Mesdames Maryvonne ROUX et Jill GAUCHER, Messieurs Nicolas SANSU, Philippe FOURNIÉ, Jean-Claude LÉCHELON, Thibault LHONNEUR.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/116 CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DE VIERZON - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner, outre le Maire et l'Adjoint au Maire déléguée à la culture, deux membres du Conseil municipal pour siéger au sein de ce conseil d'établissement,
 - Mary-Claude GRISON
 - Ophélie TAIRET

Sont élus pour siéger au sein du Conseil d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Mesdames Mary-Claude GRISON et Ophélie TAIRET.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u>: Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/117 ORCHESTRE D'HARMONIE DE LA VILLE DE VIERZON – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner, 3 membres pour siéger au Conseil d'administration de l'Orchestre d'Harmonie de la ville de Vierzon,
 - Mary-Claude GRISON
 - Mélanie CHAUVET
 - Wendelin KIM

Sont élus pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Orchestre d'Harmonie de la ville de Vierzon Mesdames Mary-Claude GRISON, Mélanie CHAUVET et Monsieur Wendelin KIM.

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/118 CHORALE MUNICIPALE VIERZONNAISE MARCEL BALICHON — REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner, 2 membres pour siéger au Conseil d'administration de la Chorale municipale,
 - Mélanie CHAUVET
 - Solange MION

Sont élus pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Chorale municipale Mesdames Mélanie CHAUVET et Solange MION.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/119 GIP RECIA – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE VIERZON

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,

- de procéder au vote pour désigner, un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au GIP RECIA,

- Représentant titulaire : Boris RENÉ

- Représentant suppléant : Sophie PIÉTU-AGEORGES

Sont élus pour siéger au GIP RECIA Madame Sophie PIÉTU-AGEORGES et Monsieur Boris RENÉ.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/120 CAISSE DES ÉCOLES – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de désigner deux membres du Conseil municipal pour représenter la Ville au sein du Comité d'administration de la Caisse des Écoles, en sus du Maire, Président de droit,

<u>Se présentent</u>:

Proposition de la liste de la Majorité :

- Toufik DRIF
- Sabine MORÈVE

Sont élus pour siéger au Comité d'administration de la Caisse des écoles Madame Sabine MORÈVE et Monsieur Toufik DRIF.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/121 COLLÈGES ET LYCÉES - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- d'élire les représentants ci-après :

⇒ Collège Albert Camus

Conseil d'administration

1 titulaire : Céline MILLÉRIOUX

1 suppléant : Sophie PIÉTU-AGEORGES

⇒ Collège Fernand Léger

Conseil d'administration

1 titulaire : Franck MICHOUX 1 suppléant : Corinne OLLIVIER

⇒ Collège Édouard Vaillant

• Conseil d'administration

1 titulaire : Djamila KAOUES 1 suppléant : Jill GAUCHER

⇒ Lycée Polyvalent Édouard Vaillant

Conseil d'administration

1 titulaire: Toufik DRIF

1 suppléant : Thibault LHONNEUR

⇒ Lycée Polyvalent Henri Brisson

Conseil d'administration

1 titulaire : Jean-Claude LÉCHELON

1 suppléant : Boris RENÉ

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/122 ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES — REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- d'élire les représentants ci-après :

⇒ Maternelle Bourgneuf

Conseil d'école

1 titulaire : Corinne OLLIVIER 1 suppléant : Céline MILLÉRIOUX

⇒ Élémentaire Bourgneuf

• Conseil d'école

1 titulaire : Céline MILLÉRIOUX 1 suppléant : Corinne OLLIVIER

⇒ Maternelle Chaillot

Conseil d'école

1 titulaire: Fabien BERNAGOUT

1 suppléant : Sophie PIÉTU-AGEORGES

⇒ Élémentaire Jacques Prévert

Conseil d'école

1 titulaire : Sophie PIÉTU-AGEORGES 1 suppléant : Fabien BERNAGOUT

⇒ Maternelle Jules Vallès

Conseil d'école

1 titulaire : Corinne SOCHARD 1 suppléant : Mélanie CHAUVE

⇒ Élémentaire Charot – Molière

Conseil d'école

1 titulaire: Mélanie CHAUVET

1 suppléant : Corinne SOCHARD

⇒ Maternelle Jean Zay

Conseil d'école

1 titulaire : Zakaria MOUAMIR 1 suppléant : Franck MICHOUX

⇒ Élémentaire Pierre Bodin

Conseil d'école

1 titulaire : Franck MICHOUX 1 suppléant : Zakaria MOUAMIR

⇒ Maternelle Colombier

Conseil d'école

1 titulaire : Toufik DRIF 1 suppléant : Frédéric DUPIN

⇒ Élémentaire Colombier

Conseil d'école

1 titulaire : Frédéric DUPIN 1 suppléant : Toufik DRIF

⇒ Maternelle Parmentier

Conseil d'école

1 titulaire : Wendelin KIM 1 suppléant : Kevin JACQUET

⇒ Élémentaire André Luberne

Conseil d'école

1 titulaire : Kevin JACQUET 1 suppléant : Wendelin KIM

⇒ Élémentaire Fay B

Conseil d'école
 1 titulaire : Solange MION
 1 suppléant : Toufik DRIF

⇒ Maternelle Claude Tétard

Conseil d'école

1 titulaire : Toufik DRIF 1 suppléant : Solange MION

⇒ Élémentaire des Forges

• Conseil d'école

1 titulaire : Jean-Claude LÉCHELON 1 suppléant : Maryvonne ROUX

⇒ Maternelle Joliot Curie

Conseil d'école

1 titulaire : Ophélie TAIRET 1 suppléant : Hayate DADSI

⇒ Élémentaire Joliot Curie

• Conseil d'école

1 titulaire : Hayate DADSI 1 suppléant : Ophélie TAIRET

⇒ Maternelle Maurice Caron

Conseil d'école

1 titulaire : Jill GAUCHER

1 suppléant : Philippe FOURNIÉ

⇒ Élémentaire Jean Turpin

• Conseil d'école

1 titulaire : Philippe FOURNIÉ 1 suppléant : Jill GAUCHER

⇒ Maternelle Puits Berteau

Conseil d'école

1 titulaire : Haydar AAD 1 suppléant : Boris RENÉ

⇒ Élémentaire Puits Berteau

Conseil d'école

1 titulaire : Boris RENÉ 1 suppléant : Haydar AAD

⇒ Maternelle Tunnel Château

Conseil d'école

1 titulaire : Thibault LHONNEUR 1 suppléant : Djamila KAOUES

⇒ Élémentaire Tunnel Château A et B

Conseil d'école

1 titulaire : Djamila KAOUES 1 suppléant : Thibault LHONNEUR

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/123 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PRIVÉE NOTRE DAME-SAINT JOSEPH — REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner 1 membre pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'école privée Notre-Dame Saint-Joseph,
 - Toufik DRIF

Est élu pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'école privée Notre-Dame – Saint-Joseph Monsieur Toufik DRIF.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/124 COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE RÉFORME - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants du Conseil municipal pour siéger à la Commission Départementale de Réforme,

Membres titulaires:

- Solange MION
- Monique RENARD

Membres suppléants :

- Frédéric DUPIN
- Corinne OLLIVIER

Sont élus pour siéger à la Commission Départementale de Réforme Mesdames Solange MION et Monique RENARD en tant que membres titulaires, Madame Corinne OLLIVIER et Monsieur Frédéric DUPIN en tant que membres suppléants.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/125 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER SDE18 - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder au vote à bulletin secret, au scrutin uninominal, de trois délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vote du litulaire n°1 :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	
Nombre de suffrages obtenus :	
- Jean-Claude LÉCHELON	
- élu oppo	
- bulletin(s) blanc(s)	0
- Dulletin(s) Dianc(s)	0
Vote du Titulaire n °2 :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	25
À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	
Nombre de suffrages obtenus :	
- Sabine MORÈVE	
- élu oppo	
- bulletin(s) blanc(s)	0
Vote du Titulaire n °3 :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	
Nombre de suffrages obtenus :	
- Djamila KAOUES	
- élu oppo	
- bulletin(s) blanc(s)	
bulletin(s) bidric(s)	0
Vote du suppléant :	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	
Nombre de suffrages obtenus :	
- Corinne OLLIVIER	
- élu oppo	
- bulletin(s) blanc(s)	0

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u>: *Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

20/126 COMITÉ D'ÉTHIQUE PARALLÈLEMENT AU DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION EN CENTRE VILLE – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- d'arrêter la composition de ce comité au minimum à :
 - trois élus de la majorité municipale,
 - un élu de l'opposition municipale,
 - le Sous Préfet ou son représentant,
 - le Procureur ou son représentant,
 - un représentant de l'association des commerçants,
 - un représentant du conseil de quartier centre ville,
 - le délégataire du service public transport,
 - un représentant d'une association de protection des libertés publiques.
- de procéder au vote pour désigner quatre membres du Conseil municipal pour siéger au Comité d'éthique parallèlement au déploiement du système de vidéoprotection,
 - Zakaria MOUAMIR
 - Céline MILLÉRIOUX
 - Solange MION
 - Samir AZZOUZ

Sont élus pour siéger au Comité d'éthique parallèlement au déploiement du système de vidéoprotection Mesdames Céline MILLÉRIOUX et Solange MION, Messieurs Zakaria MOUAMIR et Samir AZZOUZ.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u>: *Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

20/127 COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ROUTIÈRE — DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,

- de procéder au vote pour désigner un membre du Conseil municipal pour représenter la Ville au sein du comité départemental de la Prévention Routière,
 - Zakaria MOUAMIR

Est élu pour siéger au sein du comité départemental de la Prévention Routière Monsieur Zakaria MOUAMIR.

ADOPTÉ PAR:

- 32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.
- <u>3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).</u>

20/128 CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner trois membres du Conseil municipal pour représenter la Ville au sein du conseil pour les droits et devoirs des familles,
 - Djamila KAOUES
 - Corinne OLLIVIER
 - Maryvonne ROUX

Sont élus pour siéger au sein du conseil pour les droits et devoirs des familles Mesdames Djamila KAOUES, Corinne OLLIVIER et Maryvonne ROUX.

ADOPTÉ PAR:

- 32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.
- <u>3 voix Pour par mandat</u>: *Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

20/129 DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE — REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner un membre du Conseil municipal qui sera l'interlocuteur privilégié pour la défense,
 - Zakaria MOUAMIR

Est élu pour être l'interlocuteur privilégié pour la défense Monsieur Zakaria MOUAMIR.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

20/130 DÉLÉGATION DE POUVOIR À UN AGENT POUR REPRÉSENTER LA VILLE LORS D'AUDIENCES JUDICIAIRES

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé:

- de donner pouvoir à Madame Julie DALLOIS-SEGURA pour représenter la Ville lors d'audiences judiciaires devant les juridictions civiles et administratives.

ADOPTÉ PAR:

- 32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.
- <u>3 voix Pour par mandat</u>: *Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

20/131 SERVICE CULTURE-SPORTS-ASSOCIATIONS-JEUNESSE — CAMPS ENFANCE SÉJOURS D'ÉTÉ 2020 — TARIFS

Rapporteur: Maryvonne ROUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé:

- de fixer les tarifs des camps proposés par le service petite enfance, enfance éducation et jeunesse, durant les séjours d'été 2020,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tous contrats ou conventions afférents aux activités.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

<u>3 voix Pour par mandat</u>: *Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).*

20/132 VACANCES APPRENANTES – ÉTÉ 2020 – MISE EN PLACE SUR VIERZON

Rapporteur: Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la Mise en place du dispositif « Vacances Apprenantes » sur Vierzon,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à prendre tous les actes nécessaires à cette opération.

ADOPTÉ PAR:

32 voix Pour: M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. DUMON, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. BERNAGOUT, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, M. LÉCHELON, Mme TAIRET, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, M. AAD, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme BIAVA-MARTINETTO, M. GODARD, M. DESNOUES, Mme CHANGEUX, Mme CHARMONT, M. LATESSA, Mme GRISON.

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. DUMON), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AZZOUZ (donne pouvoir à Mme CHANGEUX).

Fait à VIERZON, le 12 juin 20	JZL
-------------------------------	-----

Le Maire,

Nicolas SANSU